

PLU : Qu'est-ce que c'est ?

Le PLU ou Plan Local d'Urbanisme est un document cadre qui régit les règles locales en matière de construction.

Le Plan Local d'Urbanisme appelé communément le « PLU » est un ensemble de document recensant les règles qui définissent les constructions selon les zones qu'elles soient urbanisées ou naturelles.

À noter qu'en plus du PLU, la préfecture de l'Hérault émet le Plan de prévention des risques d'inondations (PPRi). Celui-ci s'impose aux documents d'urbanisme.

En cas de règles contradictoires entre le PLU et le PPRi, c'est la règle la plus contraignante qui s'applique.

Consulter le PLU



[Règlement Modification simplifiée 2](#)



[Plan de zonage – Modification simplifiée 2](#)



[Listes des emplacements réservés – Modification simplifiée 2](#)



[Tableau des servitudes d'utilités publiques](#)



[Servitudes du PLU](#)



[Périmètre d'application du droit de préemption urbain](#)



[Périmètre d'application du droit de préemption zad](#)



[Cahier des recommandations architecturales](#)



[Rapport de présentation – Modification 2](#)



[Orientation d'aménagement et de programmation –
Modification 2](#)

Consulter le PPRi

Le Plan de prévention des risques d'inondations (PPRI) doit être pris en compte pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Ce porter à connaissance est disponible auprès du service Urbanisme de la mairie ou sur [le site internet des services de l'Etat dans l'Hérault](#).